

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/03/2019 A ANSAUVILLERS**

**L'an deux mille dix-neuf et le mardi 20 mars à 18h30, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre requis par le Code Général des Collectivités Territoriales, à Ansauvillers, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.**

***Délégués titulaires présents*** Vincent NOËL (Abbeville st Lucien) ; Marie-Line DUFRESNES et Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Nicole CORDIER, Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil les Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Jacques COTEL, Eric FONGUEUSE, Annie BRUGAIT, Françoise SENECHAL, Jacky DANEZ (Breteuil) ; Thierry VAN DE PUTTE (Broyes) ; Francis MENU (Bucamps) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Jean Marie TALLON (Cormeilles) ; Yvette PARMENTIER (Croissy sur Celle) ; Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) ; Catherine SABBAGH (Froissy) ; François SENCE (La Hérelle) ; Jean Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre) ; Jean Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Jean Yves GOSSET (Le Mesnil St Firmin) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ; Renée GERARD (Mory Montcrux) ; Jacques TEINIELLE (Noyers St Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ; Alain VASSELE (Oursel Maison) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles) ; Hervé COMMELIN (St André Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (St Eusoye) ; Maurice LEBAN (Sérévillers) ; Nadine GUIGOT (Thieux) ; Jean Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) ; Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers).

***Délégués suppléants (avec voix délibérative)*** : Michèle VRIZET (Domeliers) ; Marcel De KEUKELAERE (Fléchy) ; Marielle MARTIN (Hardivillers) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Danièle DOBRENEL (Villers Vicomte). ***Pouvoirs*** : Dominique CORDELLE (Bacouël) à Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Françoise VAN CANNEYT à Marie-José AUBET (Breteuil) ; Freddy SADAUNE à Catherine SABBAGH (Froissy) ; Sylvain MAINNEMARRE (Rocquencourt) à Pierre DUGROSPREZ (St Eusoye), Pierre MAASCHELEIN (Tartigny) à Thierry VANDEPUTTE (Broyes).

***Délégués suppléants présents, sans voix délibérative*** : Laurent BOUCHAIN (Abbeville St Lucien) ; Eric TOURAIN (Cormeilles) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Bernard PLESSIER (Mory Montcrux) ; Corinne LONGFILS (Noyers St Martin).

***Excusés*** : Gilles HERPIN (Campremy) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) ; Philippe JACQUIER (Noirémont) ; Jean-Pierre LAFFINEUR (Puits la Vallée).

Monsieur Dominique DUFRESNES est désigné secrétaire de séance

## **I. Débat d'Orientation Budgétaire 2019**

En vertu de l'article L2312-1 du CGCT, le Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, départements et régions. Cette règle est également applicable aux EPCI en vertu de l'application de l'article L5211-36.

Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. IL porte sur les orientations générales de l'exercice considéré, et éventuellement les suivants. Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet de dégager les choix budgétaires prioritaires.

Ce débat donne lieu à un vote qui vient constater que l'exercice a eu lieu, et ne correspond en aucun cas à la validation du projet présenté.

Au sommaire de ce débat, le conseil communautaire a pu ainsi découvrir :

- ✓ **Le contexte économique et financier national** dans le cadre de loi de finances pour l'année 2019
- ✓ **Le contexte financier communautaire à partir des résultats provisoires de 2018 : fiscalité, dette, épargne brute, masse salariale...**
- ✓ **La CCOP : de 2019 à 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **PREND ACTE de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2019**

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 66  
Présents : 45  
Pouvoirs : 5  
Suffrages exprimés : 50  
Pour : 50  
Contre :  
Abstention :

## **II. RISEEP : Instauration pour les agents bénéficiaires relevant du cadre d'emplois des Attachés de Conservation du Patrimoine Territoriaux**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2015 instaurant le RIFSEEP pour les cadres d'emplois des Administrateurs et des Attachés ;

Vu la délibération en date du 20 décembre 2017 instaurant le RIFSEEP pour les cadres d'emplois des Rédacteurs, des Éducateurs des APS, des Adjoints administratifs, des Adjoints du patrimoine, des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise, et à l'exclusion des cadres d'emplois des Conservateurs du Patrimoine et des Assistants de Conservation du Patrimoine ;

Vu la délibération en date du 3 décembre 2018 instaurant le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des Conservateurs du Patrimoine, et à l'exclusion des cadres d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Ingénieurs, et modifiant les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE ;

Vu la délibération en date du 3 décembre 2018 instaurant le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des Assistants de conservation du Patrimoine, et à l'exclusion des cadres d'emplois des Ingénieurs, et modifiant les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du ..... ;

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé à l'assemblée délibérante de compléter comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP institué par délibérations en date du 14 décembre 2015, du 20 décembre ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **D'INSTAURER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les agents bénéficiaires relevant du cadre d'emplois des Attachés de Conservation du Patrimoine territoriaux :
  - ✓ Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
  - ✓ Un complément indemnitaire annuel (CIA) ;
  - ✓ D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 66**  
**Présents : 45**  
**Pouvoirs :5**  
**Suffrages exprimés :50**  
**Pour : 50**  
**Contre :**  
**Abstention :**

### **III . Demandes de subvention à l'Etat**

Il est proposé de solliciter l'Etat, pour :

- ✓ DETR, pour le système de chloration de la piscine : 40%d'un montant de 15.000€HT
- ✓ DETR, pour les travaux complémentaires nécessaires à l'Abbaye, qui doivent faire l'objet d'un avenant de 305.373,11€HT sur un montant initial de marché de 2.662.310€HT
- ✓ FIPD, pour la pose de caméras au musée sur un montant de 10.987,50€HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions au titre de la DETR et du FIPD

• **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention

• **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une dérogation pour intervenir, après accord du financeur, dans les sites cités ci-dessus

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 66  
Présents : 45  
Pouvoirs :5  
Suffrages exprimés :50  
Pour : 50  
Contre :  
Abstention :

### **IV. Demandes de subvention à Conseil Départemental**

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour :

- ✓ Pour les travaux de la piscine (mur rideau, verrière, casquette) au taux de 37 % selon l'estimation du Moe (ce point est reporté à une date ultérieure puisqu'il va falloir renouveler la DSP)
- ✓ Pour la pose de caméra au musée (10.978,50€HT) et le renforcement de la sécurité (11.188,98€HT)

- ✓ Pour le projet d'achat d'un matériel sportif d'animation coûtant 21.975€HT
- ✓ Pour les travaux complémentaires de l'Abbaye pour un montant de 305.373 ,11€HT
- ✓

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une dérogation pour intervenir, après accord du financeur, dans les sites cités ci-dessus.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 66
Présents : 45
Pouvoirs :5
Suffrages exprimés :50
Pour : 50
Contre :
Abstention :

#### V. **A la Région :**

- ✓ Pour la restauration de la loge du gardien de l'Abbaye pour accueillir le Fab Lab, dans le cadre du projet de redynamisation des centres bourg, et un montant estimé de travaux de réhabilitation de 82KE HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention de 52.000€ auprès de la Région dans le cadre du projet de redynamisation des centres bourg.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

- ✓ Pour la mise en place de borne au musée : 3KE HT

- ✓ Atelier de digitalisation des entreprises, dans le cadre des Dej'Eco (programme OTEN)  
Aucune question n'est posée.

La CCOP organise des DEJ'ECO à destination des commerçants, artisans et entrepreneurs du territoire.

Des ateliers de digitalisation sont prévus, pour un montant de 10.000€.

Il est donc proposé de demander une subvention à la Région dans le cadre du programme OTEN, à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région, dans le cadre au programme OTEN
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 66  
 Présents : 45  
 Pouvoirs :5  
 Suffrages exprimés :50  
 Pour : 50  
 Contre :  
 Abstention :

VI. **Demandes de subventions diverses pour un projet d'acquisition de matériel d'animation sportive 21.975€ HT :**

- ✓ Demande de subvention à la CAF,
- ✓ à Monsieur Olivier Dassault, député de l'Oise, et à Monsieur Olivier Paccaud, Sénateur de l'Oise,
- ✓ A la Fondation du Crédit Agricole

Il s'agit d'un matériel numérique intergénérationnel qui allie sport et exercices ludiques et qui est transportable dans toutes les salles du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF, une aide auprès de MM. DASSAULT et PACCAUD ainsi qu'à la fondation du Crédit Agricole

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 66  
 Présents : 44  
 Pouvoirs :5  
 Suffrages exprimés :49  
 Pour : 49  
 Contre :  
 Abstention :

VII. **Projet de vente des terrains de la ZA Nord de Breteuil**

La CCOP vient d'acquérir 28.207m<sup>2</sup> en second rideau de la zone Nord de Breteuil au prix de 4,50€ le m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées AJ37(p), AJ57, AJ13. La ville, avant cette vente, était en discussion avec un investisseur qui recherche des terrains de cette dimension pour y construire des locaux artisanaux. Le prix négocié se situe à 4,50€/m<sup>2</sup>.

Pour procéder à cette vente, il est nécessaire d'avoir l'estimation des domaines qui est parvenue le 15 mars 2019.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 42 voix pour et **7 abstentions liées au fait que le déblaiement soit effectué aux frais de la CCOP,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette vente

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 66  
Présents : 44  
Pouvoirs : 5  
Suffrages exprimés : 49  
Pour : 42  
Contre :  
Abstention : 7

**Informations diverses :**

M. DUFRESNES rappelle qu'il a envoyé un mail à chacun, le 02/04, concernant les remarques à faire sur le fonctionnement des déchèteries. Il attend donc des retours

M. COTEL demande si Caply a eu un retour du SMDO concernant son refus à la déchèterie.

M. MENARD répond affirmativement mais que la réponse n'est pas satisfaisante.

M. TENIELLE ajoute que l'employé de sa commune a lui aussi été refusé, car il est venu avec un engin ; Les engins agricoles sont refusés.

La séance est levée à 21h15.